

# CONSEIL MUNICIPAL DE PITRES

## REUNION DU 11 MARS 2013

Sous la présidence de Jean CARRE, Maire

Présents : Dominique HEBERT, Chantale PICARD, Christophe PETIT, Guy RICHARD, Adjoint, Jacques HUE, Gianni LEFEBVRE, Rachida BORDEAUX, Isabelle VIALARD, Pierric DOS SANTOS

Absent excusé : Laurent FICOT,

Absente excusée représentée : Aïcha ELAMRANI par Jean CARRE

Absents non excusés : Alain MARCADE, José ROUSSELIN, Rouquiyata OUMAR

Secrétaire de séance : Christophe PETIT

---

Madame HEBERT demande qu'une rectification soit apportée au compte rendu du 11 février 2013. Dans le paragraphe concernant la réforme des rythmes scolaires, il est indiqué que la commune a signé un CEL avec l'Espace des 2 Rives alors qu'il s'agit d'un CEJ (Contrat Enfance Jeunesse).

Le reste du compte-rendu de la réunion du 11 février 2013 est adopté à l'unanimité.

### REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A L'ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Dominique HEBERT. Celle-ci expose la proposition d'organisation établie en concertation avec le personnel enseignant et qui a été validée par Monsieur l'Inspecteur d'Académie. A compter de la rentrée de septembre 2013, le planning de la semaine sera le suivant :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Matin : de 8 heures 30 à 11 heures 45

Après-midi : de 13 heures 30 à 15 heures 30

Le mercredi :

Matin : de 8 heures 30 à 11 heures 30

- 20 heures 45 - arrivée de Madame Chantale PICARD

La pause méridienne de 1 heure 45 améliorera la gestion des services au restaurant scolaire et permettra aux enfants de disposer de plus de temps pour le déjeuner.

Madame HEBERT souligne également que le fait de faire sortir les enfants à 11 heures 45 évitera aux familles et aux enfants de se retrouver dans les rues lors de l'augmentation du flux de circulation générée par la sortie des usines.

Il est rappelé que ces aménagements seront mis en place pour l'année scolaire 2013/2014 et qu'ils pourront éventuellement être, si nécessaire, modifiés l'année suivante pour apporter des améliorations pour le bien-être des enfants. Madame HEBERT indique que les enfants quitteront l'école à 15 heures 30 pour rentrer chez eux ou bien seront pris en charge par l'Espace des 2 Rives.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité accepte la nouvelle organisation du temps scolaire qui sera mis en place à la rentrée scolaire 2013/2014 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

### VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LE CHEMIN DU HALAGE »

Sur proposition de Monsieur le Maire, une subvention de 4 740 € va être versée à l'association « Le Chemin du Halage ». Cela représente la participation de la commune pour une prestation effectuée par l'association. Cette somme aurait dû être versée en 2012 mais elle avait été omise lors de l'établissement du budget. Le Conseil Municipal autorise le versement de cette subvention.

## **VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNALE A L'ESPACE DES DEUX RIVES**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte le versement à l'Espace des Deux Rives d'une partie de la subvention communale annuelle soit la somme de 70 773 €.

## **ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUEE RUE LUCAS APPARTENANT A MADAME TERRIER**

Monsieur le Maire rappelle le problème qui existe au niveau de l'étroitesse de la voirie dans le virage de la rue Lucas débouchant sur la rue du Taillis. Afin d'améliorer cette situation, Monsieur le Maire a déjà pris contact avec Madame TERRIER pour l'achat d'une partie de la parcelle qui borde cette rue et qui lui appartient. Il demande aux conseillers leur autorisation pour effectuer les tractations financières avec Madame TERRIER. Une estimation des Domaines sera également demandée. Le dossier sera représenté au Conseil après accord entre les parties et intervention du géomètre pour établissement d'un nouveau relevé parcellaire.

## **ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUEE RUE DE L'ILE STE HELENE APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME CAVELIER**

Monsieur Jean CARRE signale que le problème d'inondation de la chaussée au croisement de la rue des Moulins et de la rue de l'île Ste Hélène va être résolu, Monsieur et Madame CAVELIER acceptant de céder la parcelle de terrain leur appartenant, cadastrée section B n° 546 d'une superficie de 330 m<sup>2</sup>, pour le prix de 1 060 € TTC. Les frais notariés seront pris en charge par la commune. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **CESSION TERRAIN COMMUNAL A MONSIEUR DAUVEL**

Monsieur le Maire expose qu'une délibération avait été prise en novembre 2006 pour rétrocéder, suite à la demande de certains riverains, des parcelles d'espaces verts appartenant à la commune. Une erreur avait été commise dans le découpage de la parcelle attribuée à Monsieur DAUVEL. Un nouveau relevé parcellaire a été établi réduisant la surface de la parcelle rétrocédée à l'époque à Monsieur DAUVEL. Monsieur le Maire rappelle que ce dernier s'était déjà acquitté des frais de géomètre et de notaire qui étaient réclamés pour cette rétrocession. Le Conseil Municipal accepte le nouveau découpage de la parcelle rétrocédée à Monsieur DAUVEL et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

## **REGLEMENTATION DES SONNERIES DES CLOCHES DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail reçu de l'association « LIBRE Pensee 27 » qui informe que depuis le 17 février 2013, les évêques d'Evreux, du Havre et de Rouen ont pris l'initiative de faire sonner les cloches de toutes les églises le samedi à 17 heures. Monsieur le Maire rappelle que c'est le maire qui est compétent pour réglementer les sonneries des cloches et que l'action unilatérale des évêques de Haute Normandie est inacceptable. Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire d'adresser un courrier pour faire part du désaccord de la municipalité à ce sujet et demande que soit signalé également le manque de prêtre lors des inhumations.

## **DIVERS**

➔ **CASE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR PETITS AMENAGEMENTS SUR VOIRIE COMMUNALE** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que comme chaque année, il est possible de signer une convention avec la CASE pour la réalisation de petits aménagements sur la voirie communale pour un montant maximum de 20 000 €. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

➔ **CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL « L'ESPACE DES DEUX RIVES » MODIFICATION DES DELEGATIONS** : Monsieur le Maire signale que Madame HEBERT se retrouve souvent seule lors des réunions du Conseil d'Administration du Centre Social Intercommunal « L'ESPACE DES DEUX RIVES » du fait de l'absence des délégués désignés par le Conseil Municipal pour siéger au sein de ce conseil d'administration. Il propose donc de nommer de nouveaux délégués titulaires et suppléants. Sont donc nommés :

#### Déléguées titulaires :

Madame Chantale PICARD et Madame Rachida BORDEAUX en remplacement de Monsieur Alain MARCADE et de Madame Aïcha ELAMRANI

#### Délégués suppléants :

Madame Aïcha ELAMRANI et Monsieur Jean CARRE en remplacement de Mademoiselle Rouquiyata OUMAR et de Madame Rachida BORDEAUX

➔ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'achat par l'Espace des 2 Rives de la propriété de Monsieur et Madame SAUVAGE sise rue de l'Église. Le Conseil Municipal ne fera pas jouer son droit de préemption afin de ne pas perturber les projets de l'Espace des 2 Rives.

➔ Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement du projet de ZAC. Le service archéologique a commencé les fouilles. Lors de la dernière réunion à la CASE, des modifications ont été demandées concernant le plan de circulation et notamment les accès à la ZAC. Un nouveau projet sera présenté le 26 mars 2013.

➔ Monsieur le Maire signale que les services de la Mairie sont très souvent démarchés par des ateliers protégés qui proposent soit des fournitures de bureau, soit des produits d'entretien. Des commandes sont déjà régulièrement passées à quelques ateliers avec lesquels la commune travaille depuis de nombreuses années, il n'est donc pas envisagé d'étendre leur nombre.

➔ Remerciements de la famille de Monsieur Jean-Pierre CODRON pour les condoléances adressées lors de son décès.

### TOUR DE TABLE

➤ Monsieur Gianni LEFEBVRE fait part d'une réunion à la CASE concernant la mise en place de la journée « Berges saines » qui se déroulera le 06 avril 2013. Des affiches seront apposées et les enfants des écoles seront également informés sur le déroulement de cette manifestation. Les personnes qui souhaitent participer devront s'inscrire en mairie.

➤ Monsieur Christophe PETIT fait le point sur les feux tricolores des rues Bourgerue, des Moulins, de la Ravine et du Bosc. Il est en attente de devis. Monsieur le Maire signale que le remplacement des ces feux représente un budget de 40 000 € minimum. Monsieur PETIT signale que le 25 mars et le 02 avril 2013 à 20 heures 30 auront lieu les réunions de la commission des finances pour la préparation du budget.

➤ Madame Rachida BORDEAUX signale que le cross des enfants de l'école élémentaire est prévu le 15 mars et sera reporté au 29 mars si le temps n'était pas clément. Elle fait part de la création d'un club de volley-ball.

➤ Monsieur Jean CARRE explique que la CASE effectue actuellement des travaux pour la mise en conformité des trottoirs à chaque arrêt du villabus afin de faciliter la prise en charge des personnes à mobilité réduite. Cela répond également à l'obligation ERP (établissement recevant du public). Des abris bus seront installés dans certains endroits de la commune. Monsieur le Maire indique que la CASE va installer des bordures de trottoir rue du Taillis (entre la rue de l'Église et la rue de la Geôle).

Monsieur le Maire signale que lors des prochaines élections, le nombre de délégués communautaires par commune risque de changer ainsi que le nombre de conseillers municipaux qui, par exemple, pour PITRES ne seraient plus que 17 au lieu de 19.

➤ Madame Dominique HEBERT signale que le cross des enfants de la maternelle est prévu le 22 mars 2013. Elle indique des problèmes de carrelage au restaurant scolaire. Un courrier va être envoyé à l'entreprise ainsi qu'à l'architecte et à EAD pour demander une remise en état rapide. Une procédure au titre de la garantie décennale pourrait être engagée si les travaux n'étaient pas réalisés.

➤ Monsieur Jacques HUE demande où en est le pôle métropolitain. Monsieur le Maire répond qu'actuellement les commissions se mettent en place avec les élections des nouveaux présidents suite à l'intégration de Seine Bord.

➤ Monsieur Jean CARRE donne des précisions concernant le barreau eurois dont l'étude est en cours. Il signale qu'il a assisté avec Monsieur le Préfet à la visite de l'entreprise DELBE-GROULT et notamment pour la société NORISBA, spécialisée dans la construction de maison à structure

bois. Monsieur le Maire est allé à la Sous-Préfecture des Andelys pour la remise des documents de naturalisation à deux habitants de la commune.

### PAROLE AU PUBLIC

- Monsieur Jean-Pierre DECROOCQ souligne que sur le plan concernant le barreau eurois, la mention « base multimodale à PITRES » apparait.
- Monsieur Jean-Pierre COBERT signale que dans la rédaction du compte rendu de la réunion du 11 février ses propos ont été tronqués. Lorsqu'il a parlé du projet IMOCHAN à VAL DE REUIL, il avait rappelé à Monsieur le Maire que ce dernier avait voté pour et qu'il avait déclaré que tout le monde avait le droit de faire ses achats où il le souhaitait. Monsieur COBERT demande à nouveau que les comptes rendus lui soient transmis par voie numérique.

Fin de la séance : 22 heures 01